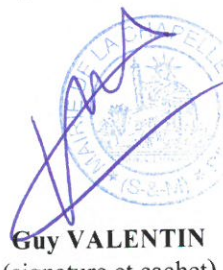
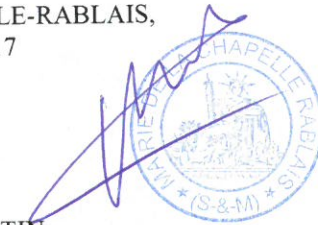


Commune de  77370 LA CHAPELLE-RABLAIS	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>SÉANCE DU DOUZE MAI DEUX MIL DIX-SEPT</b>	

<b>Nombre de membres en exercice 13</b>			<b>Le douze mai deux mil dix-sept à vingt heures trente,</b>																
Présents	Représentés	Qui ont pris part à la délibération	<b>Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Guy VALENTIN, le Maire.</b>																
7	2	9	<b>Présents : Mme VERNES, MM. LOCHELONGUE, HENNEQUIN, DUBOIS, FONTELLIO, Mme VALENTIN-SALBERT</b>																
Date de la convocation : <b>05 mai 2017</b>			<b>Absents représentés : Mme DENIEL (pouvoir donné à M. VALENTIN), Mme THIESSELIN (pouvoir donné à Mme VALNETIN-SALBERT).</b>																
Date d'affichage : <b>05 mai 2017</b>			<b>Absents non représentés : Mmes GÊNE, ROBERT, MM. MARTIN et DESCHAMBRES</b>																
Objet de la délibération : <b>Tarifs de location du Foyer Polyvalent.</b>			<b>Assistait également à la réunion : Mme Sandrine FRANÇOIS, Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe, exerçant les fonctions de Secrétaire de mairie.</b>																
			<b>Secrétaire de séance : Alain LOCHELONGUE</b>																
			Considérant que les tarifs appliqués pour la location du Foyer Polyvalent n'ont pas été modifiés depuis le 4 mai 2012, malgré l'augmentation des charges courantes,																
			Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,																
			1. <b>FIXE</b> les tarifs à appliquer à compter du 1 <sup>er</sup> juin 2017 comme suit :																
			<table border="1"> <thead> <tr> <th>Habitants</th> <th>location/ 1 journée</th> <th>location/ week-end</th> <th>location/ supplément vendredi à partir de 18h00</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>de La Chapelle-Rablais</td> <td>200 €</td> <td>250 €</td> <td>50 €</td> </tr> <tr> <td>de la C.C.B.N.</td> <td>350 €</td> <td>470 €</td> <td>70 €</td> </tr> <tr> <td>des communes autres</td> <td>500€</td> <td>600 €</td> <td>100 €</td> </tr> </tbody> </table>	Habitants	location/ 1 journée	location/ week-end	location/ supplément vendredi à partir de 18h00	de La Chapelle-Rablais	200 €	250 €	50 €	de la C.C.B.N.	350 €	470 €	70 €	des communes autres	500€	600 €	100 €
Habitants	location/ 1 journée	location/ week-end	location/ supplément vendredi à partir de 18h00																
de La Chapelle-Rablais	200 €	250 €	50 €																
de la C.C.B.N.	350 €	470 €	70 €																
des communes autres	500€	600 €	100 €																
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le <b>18/05/2017</b>			1. <b>DÉCIDE</b> que ces tarifs s'appliqueront pour tous les nouveaux contrats. Les contrats déjà reçus seront sur la base des anciens tarifs ;																
et publication ou notification du <b>18/05/2017</b>			2. <b>MAINTIENT</b> le montant des cautions à : - 100 (cent) euros pour le nettoyage - 500 (cinq cents) euros pour les dégâts.																
 <b>Guy VALENTIN</b> (signature et cachet)			Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.																
			LA CHAPELLE-RABLAIS, Le 15 mai 2017 Le Maire,   <b>Guy VALENTIN</b>																